

Paris le 28 février 2025 à 18h35

## **Entrée en négociations pour prorogation de la maturité des OCABSA 2021**

Adomos (la « Société ») rappelle avoir conclu avec Atlas Special Opportunities, LLC un contrat d'émission d'OCABSA mis en place en mars 2021<sup>1</sup>. S'en sont suivi plusieurs avenants quant à la mise en œuvre de ces OCABSA.<sup>2</sup>

Dans le cadre de sa réorientation stratégique vers la connaissance client<sup>3</sup>, et compte tenu des besoins de financement à venir, la Société annonce être entrée en négociations afin de proroger la maturité des OCABSA 2021.

La Société communiquera prochainement sur l'issue de ces négociations.

**ADOMOS** (ALADO, code ISIN FR001400UT31), est historiquement un intervenant majeur de la distribution par Internet d'immobilier d'investissement locatif à destination du particulier. Une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 13 juin 2024 et prolongée jusqu'au 13 juin 2025. Adomos travaille actuellement sur un nouveau projet de développement impliquant un pivot stratégique de ses activités autour d'une nouvelle équipe.

[www.adomos.com/bourse](http://www.adomos.com/bourse)

Contact société : [adomos@adomos.com](mailto:adomos@adomos.com)

### **Avertissement**

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Adomos et à ses activités. Adomos estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans le rapport de gestion 2023 publié le 26 avril 2024 et disponible sur le site internet de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Adomos est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Adomos ou qu'Adomos ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Adomos diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions Adomos dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

<sup>1</sup> Cf communiqués de presse de la Société des 24 et 26 mars 2021

<sup>2</sup> Cf communiqués de presse des 7 février 2022 et 6 juin 2022

<sup>3</sup> Cf communiqués de presse du 25 février 2025